

13^e dictée des Nations (21^e dictée d'Orsay) Samedi 30 janvier 2021 à 15 heures (heure de Paris)

Règlement

Préambule

Une dictée originale **en ligne**, en langue française, ci-après appelée « dictée numérique » ou « dictée », est proposée **gratuitement** à tous à partir de 10 ans. Elle aura lieu le 30 janvier 2021 à 15 heures (heure de Paris).

Chaque participant pourra concourir soit pour le compte d'un des organisateurs désignés à l'article 1^{er} (communes ou autres organismes), ci-après dénommés collectivement « Villes » ou séparément « Ville », soit en tant que candidat libre.

La société Orthodidacte, partenaire de l'événement, offre gratuitement la possibilité de faire cette dictée numérique à tous les internautes sur son site web <https://dictee.orthodidacte.com>. Elle assure des classements immédiats par catégories ou par villes (voir article 11).

Article 1^{er} – Organismes

Les organisateurs de la dictée sont :

- Le club d'orthographe « Belf'Ortho » de Belfort (Territoire de Belfort),
- Le club d'orthographe « les Fêlés de l'Orthographe » de Bourg-Blanc (Finistère),
- La Ville de Delémont (canton du Jura, Suisse),
- La Ville d'Épinal (Vosges) en partenariat avec l'association Vosges-peuples de Russie,
- La Ville d'Orsay (Essonne),
- La médiathèque Le Parnasse de Saint-Louis (Haut-Rhin),

et toute autre commune ou organisme s'inscrivant auprès d'Orthodidacte selon les conditions décrites sur son site web <https://dictee.orthodidacte.com>, avant la date limite du 22 janvier 2021 minuit (heure de Paris).

Article 2 – Lieux de la dictée

- Chaque Ville pourra proposer une salle dans laquelle la dictée numérique s'effectuera, ci-après nommée « Salle ». Mais les participants ne seront en aucun cas tenus de faire la dictée dans une Salle. Ils pourront faire la dictée dans tout autre endroit de leur choix (à leur domicile, par exemple).
- Le nombre maximum des participants qui feront la dictée dans une Salle sera déterminé par chaque Ville (et selon la réglementation en vigueur).
- L'accueil des participants dans une Salle se fera à partir de 14 h 15 (heure de Paris).
- Dans l'éventualité d'une liste d'attente, les places disponibles de la Salle seront redistribuées dans l'ordre d'inscription 15 minutes avant le début de la dictée, soit à 14 h 45 (heure de Paris).

Article 3 – Catégories

- Les participants seront répartis dans l'une des catégories prévues selon leur âge et leur qualité.
- Les personnes majeures (nées en 2002 ou avant) appartiendront à l'une des deux catégories suivantes :
 - Seniors amateurs : personnes nées avant 2003 n'entrant pas dans la catégorie Seniors confirmés.
 - Seniors confirmés : personnes nées avant 2003 :
 - i. exerçant ou ayant exercé le métier de professeur de français, de lettres classiques ou modernes
 - ou
 - ii. ayant gagné au moins un concours d'orthographe en catégorie Seniors amateurs ou ayant terminé aux places de deuxième ou troisième au moins dans deux concours d'orthographe en catégorie Seniors amateurs.Les membres de l'ancien club d'orthographe « le Cercle d'Or » seront versés obligatoirement dans la catégorie Seniors confirmés.
- Les personnes mineures (nées en 2003 ou après) seront réparties selon leur âge dans l'une des trois catégories suivantes :
 - Benjamins (nés entre 2010 et 2012),
 - Cadets (nés entre 2007 et 2009),
 - Juniors (nés entre 2003 et 2006).

13^e dictée des Nations (21^e dictée d'Orsay)

Samedi 30 janvier 2021 à 15 heures (heure de Paris)

Article 4 – Inscriptions

- Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et seront closes le 22 janvier 2021 à minuit (heure de Paris)
- Chaque participant choisira de s'inscrire :
 - soit auprès de la Ville pour le compte de laquelle il concourt,
 - soit auprès d'Orthodidacte en tant que candidat libre, c'est-à-dire sans lien avec l'une des Villes.
- Dans le cas d'une inscription auprès d'une Ville, le participant devra communiquer obligatoirement à la Ville toutes les informations suivantes :
 - ses nom et prénom,
 - son adresse électronique (e-mail),
 - sa catégorie (Benjamins, Cadets, Juniors, Seniors amateurs ou Seniors confirmés) au sens de l'article 3.Si au moins une de ces informations est manquante ou erronée, l'inscription sera réputée non effective et le participant ne pourra faire partie d'aucun des classements décrits à l'article 11.
- Dans le cas d'une inscription en tant que candidat libre, le participant devra :
 - Étape 1 : Se rendre sur le site web <https://dictee.orthodidacte.com> et se créer un compte.
Si le participant possède déjà un compte, cette étape est terminée. Sinon le participant devra se créer un compte en renseignant, via le formulaire proposé, au moins ses nom, prénom, adresse électronique et mot de passe (qu'il crée).
 - Étape 2 : Participer et choisir sa catégorie.
Le choix de la catégorie se fait le jour J, avant de commencer la dictée.
Le jour J, au plus tard 10 minutes avant le commencement de la dictée, le participant se connectera au site avec son identifiant et son mot de passe, se rendra sur la page consacrée à la dictée, cliquera sur « Faire la dictée ». C'est à ce moment-là qu'il sera invité à cliquer sur la catégorie à laquelle il appartient.

Article 5 – Fourniture

- Les participants utiliseront leur propre matériel pour faire la dictée (tablettes, ordinateurs, etc.).
- Aucune aide ne sera autorisée pendant la dictée (dictionnaire, fascicule de grammaire, correcteur orthographique électronique, etc.).
- Jusqu'à la validation de la dictée par le participant, il sera interdit de consulter d'autres sites web, d'ouvrir d'autres programmes ou applications, de consulter quelque ouvrage que ce soit.
- Seul le navigateur sera ouvert à l'exclusion de tout autre programme, et le seul onglet ouvert sera celui du site web de la dictée.
- Les téléphones portables et tout autre objet électronique seront éteints et hors de portée.

Article 6 – Ouvrages de référence

- La dictée portera sur l'orthographe des mots, c'est-à-dire leur graphie exacte compte tenu des accents, majuscules, trémas, traits d'union, majuscules ou minuscules, chiffres arabes ou romains.
- Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, les seules graphies admises seront celles des mots trouvés en entrée ou en sous-entrée de la dernière édition des dictionnaires retenus en référence, à savoir l'édition **2021** des *Petit Robert*, *Petit Robert des noms propres* et *Petit Larousse illustré*, et, s'agissant des rectifications orthographiques de 1990, le *Grand Vadémécum de l'orthographe moderne recommandée*, de Chantal Contant (édition De Champlain S. F.).
- Les rectifications orthographiques de 1990 seront admises pour tous les participants, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent.
- Pour ce qui est de la grammaire et de la syntaxe, l'ouvrage de référence sera le *Dictionnaire des difficultés de la langue française* par Adolphe V. Thomas et par Michel de Toro (*Larousse*) dans sa dernière édition. (Les graphies des mots de cet ouvrage ne seront pas prises en compte.)
- Pour ce qui est de la prononciation, sera considérée comme correcte celle donnée en entrée de la dernière édition des dictionnaires retenus en référence (*Petit Robert*, *Petit Robert des noms propres* et *Petit Larousse illustré*).

13^e dictée des Nations (21^e dictée d'Orsay)

Samedi 30 janvier 2021 à 15 heures (heure de Paris)

Article 7 – Déroulement de la dictée

- Les participants se connecteront à la plateforme Orthodidacte au plus tard à 14 h 50 (heure de Paris).
- La dictée fera l'objet d'une première lecture sans la ponctuation à vitesse normale, puis de l'énoncé avec ponctuation au rythme habituel des dictées. Pendant l'énoncé, les groupes de mots seront dits systématiquement 3 fois.
- La fin de la dictée pour chaque catégorie sera annoncée, sachant que la longueur du texte à écrire varie suivant les catégories.
- Seules les liaisons obligatoires ou usuelles seront faites lors des lectures.
- Une seule relecture sera effectuée, suivie d'un temps de réflexion de 5 minutes pendant lequel aucun passage ne sera relu.
- Il ne sera répondu à aucune question pendant les différentes phases de la dictée, ni pendant le temps de relecture.
- Le texte sera donc lu 3 fois, par 3 personnes différentes.
- À la fin de la dictée (temps de relecture compris) – et seulement au moment où l'animateur l'indiquera –, chaque participant – y compris celui qui n'aura pas écrit la totalité du texte – validera sa dictée en cliquant sur « Valider ma dictée ». Tout participant qui ne validera pas sa dictée dans le temps indiqué par l'animateur sera exclu des classements.

Article 8 – Déroulement de la correction

- Dès que l'animateur annoncera la fin du temps imparti pour cliquer sur « Valider ma dictée », Orthodidacte corrigera instantanément et automatiquement les copies dûment validées. Les participants auront alors accès à nouveau à leur copie.
- Les explications orales des difficultés de la dictée seront ensuite données.

Article 9 – Barème de correction

- Le barème de correction est le même pour tous les participants. Il ne sera compté que des fautes entières, et une seule faute par mot (par entrée ou sous-entrée dans le dictionnaire), quelle que soit l'erreur (accent, trait d'union, majuscule, faute de grammaire, faute d'orthographe, faute de graphie [majuscule, minuscule, chiffre arabe, chiffre romain]).
- Tout mot en trop ou oublié (quelle que soit sa nature) sera compté comme une faute.

Article 10 – Recommandations

- Les accents, trémas et cédilles devront être respectés.
- Les accents, trémas et cédilles seront obligatoires sur les majuscules (exemples : « À demain », « Ça va »).
- Les minuscules et majuscules, typographiques et lexicales, devront être respectées.
- Les ligatures devront être respectées (exemple : « bœuf »).
- Les nombres devront être écrits en toutes lettres sauf précision contraire de l'animateur.
- Les noms propres compteront : leur graphie devra donc être respectée.
- Il sera interdit de couper les mots en fin de ligne afin que ne puisse être confondu un trait d'union avec la coupe d'un mot en fin de ligne. Le cas échéant, les participants devront aller à la ligne et écrire le mot en entier sur cette nouvelle ligne.
- N.B. Les caractères difficilement accessibles au clavier (É, œ, etc.) pourront être saisis à l'aide du clavier virtuel situé à côté de la zone de saisie du site web <https://dictee.orthodidacte.com>.

Article 11 – Classements

- Les participants seront classés par nombre croissant de fautes. Dans chacune des catégories, le vainqueur sera celui qui a commis le moins de fautes.
- Les participants qui auront commis le même nombre de fautes à la dictée seront départagés par le système dit de « faute subite », c'est-à-dire que celui qui aura commis sa première faute le plus loin dans le texte par rapport aux autres sera placé au rang précédant celui qui se sera trompé avant. En cas d'égalité, cette règle de faute subite sera appliquée à la deuxième faute, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de participants à égalité.

13^e dictée des Nations (21^e dictée d'Orsay)

Samedi 30 janvier 2021 à 15 heures (heure de Paris)

- Plusieurs classements seront établis :
 - Par catégories, un classement général dit « classement officiel » des participants qui auront concouru pour une Ville,
 - Par catégories, un classement général dit « classement libre » des participants qui se seront inscrits en tant que candidats libres,
 - Par catégories, un classement pour chacune des Villes (accessibles uniquement par les Villes respectives),
 - Par catégories, un classement des Villes,
 - Un classement des Villes dit « championnat des Villes ». Ce classement sera établi selon le principe suivant : pour chacune des Villes, seront additionnées les fautes des 2^e meilleurs résultats Benjamins, des 2^e meilleurs résultats Cadets, des 3^e meilleurs résultats Juniors, des 5^e meilleurs résultats Seniors amateurs et des 4^e meilleurs résultats Seniors confirmés. La Ville gagnante sera celle qui présentera le moins de fautes par rapport aux autres Villes.
- Les classements seront publiés sur le site web www.orthodidacte.com puis sur les sites web des Villes.

Article 12 – Remise des prix

- Le cas échéant, chaque Ville déterminera les prix qu'elle remettra aux lauréats.

Article 13 – Composition du jury

- Le jury sera composé de l'auteur de la dictée (Philippe Dessouliers) et du cofondateur d'Orthodidacte (Guillaume Terrien).
- Les décisions du jury seront irrévocables ; aucun recours ne sera admis.

Article 14 – Autorisations et droit à l'image

- Les participants ou les représentants légaux des mineurs qui participeront à la dictée autorisent expressément les Villes et Orthodidacte à divulguer leurs prénom, nom, commune de résidence, profession, catégorie, et à utiliser les enregistrements visuels et sonores dans lesquels ils pourraient apparaître dans le cadre de la dictée, sur tous les supports de communication des Villes et d'Orthodidacte (tous médias confondus), et ce, pour une durée de 3 ans. Les participants renoncent à tous droits et indemnités auxquels ils pourraient prétendre.

Article 15 – Acceptation du règlement

- Du seul fait de leur inscription à la dictée, les participants s'engagent à respecter l'intégralité du règlement, dans sa version la plus récente (la date du règlement est indiquée en bas de page).
 - L'original du règlement est détenu par Philippe Dessouliers.
-

* Dans la mesure où chaque Ville présente le minimum requis de participants dans la catégorie. Dans le cas contraire, le nombre requis sera celui de la Ville qui en présente le moins dans la catégorie concernée.